

# Une nouvelle consultation médicale à destination des patients diabétiques !

Depuis le début de l'épidémie et pendant le confinement, le recours aux consultations médicales a considérablement diminué. Nombre de patients diabétiques, et plus généralement les patients atteints de maladies chroniques ont constaté une rupture de la prise en charge de leurs soins : annulations ou reports de rendez-vous chez les médecins généralistes ou spécialistes, de contrôles ou examens médicaux, d'opérations chirurgicales, ou encore de soins paramédicaux ...

C'est pourquoi, la Fédération vous informe sur la création de la nouvelle consultation « bilan et vigilance » établie dans le cadre du déconfinement, et sur la campagne « #revoirsonmédecin ». Le 27 mai 2020, une consultation médicale nommée « bilan et vigilance » a été mise en place à l'initiative du ministère des Solidarités et de la Santé, afin d'inciter les personnes vulnérables à prendre rendez-vous avec leur médecin.

La consultation « bilan et vigilance », aussi appelée consultation « complexe » est proposée aux patients souffrant d'affection de longue durée par leurs médecins traitants. L'entretien médical, réalisé en présence du patient, aura pour objet de déterminer les effets du confinement sur l'état de santé du patient et d'anticiper la poursuite des soins. Par ailleurs, il conseillera aux patients au vu de la gravité de leur pathologie sur les mesures à mettre en place afin de permettre que le déconfinement se déroule dans les meilleures conditions possibles.

## Une consultation remboursée en intégralité par l'Assurance Maladie

Celles et ceux qui n'ont pas suivi de soins médicaux au cours de la période de confinement allant du 16 mars au 11 mai sont invités à consulter un professionnel de santé, car la consultation est remboursée en intégralité par l'Assurance Maladie !

Ce dispositif est mis à disposition des personnes diabétiques, et représente une opportunité de renouer avec votre parcours de soin habituel afin d'optimiser la prise en charge et de consulter les professionnels de santé nécessaires.

## Une consultation à destination des patients diabétiques !

L'Assurance Maladie précise [les patients vulnérables concernés par la consultation complexe](#) remboursée.

Cette consultation a été créée par [le décret du 27 mai 2020](#) et s'adresse aux assurés dits « vulnérables » au sens [du décret du 5 mai 2020](#) ainsi qu'aux assurés atteints d'une affection longue durée.

La notion de « patient vulnérable » recouvre :

- les patients reconnus par le Haut Conseil de la santé publique comme susceptibles de développer une forme grave d'infection au Covid-19 (1),
- les patients atteints d'une affection de longue durée,
- les patients adressés par un établissement de santé en sortie d'hospitalisation.

Pour bénéficier de conseils personnalisés et adaptés à votre situation médicale dans le cadre de cette consultation, il est nécessaire de remplir l'un des deux critères suivants :

- Ne pas avoir eu de consultation avec votre médecin traitant ou tout autre médecin impliqué dans votre prise en charge en l'absence de médecin traitant désigné pendant la période d'interdiction de tout déplacement de personne hors de son domicile,
- Avoir été adressé par un établissement de santé en sortie d'hospitalisation.

La Fédération Française des Diabétiques s'investit à vos côtés avec la campagne #revoirsonmedecin. Parce que prendre soin de vous et vous informer sur les moyens qui sont mis à votre disposition est primordial, le 11 juin dernier, la Fédération Française des Diabétiques ainsi que les associations l'Alliance du Cœur, le Collectif National des personnes atteintes d'obésité, la Fondation pour la recherche sur l'hypertension artérielle et la Société Française de Santé Digitale ont lancé la campagne nationale #revoirsonmedecin afin que toute personne touchée par une maladie chronique puisse retrouver des conditions optimales de suivi !

[« Maintenant, prenez soin de vous, prenez rendez-vous, en consultation ou téléconsultation ».](#)

Parmi les personnes participant au sondage, 29% ont répondu entreprendre de consulter leur médecin dans les 4 prochaines semaines après le déconfinement. Dans le but de recevoir des soins adaptés à votre situation et anticiper toute éventuelle complication, la Fédération vous remercie d'avoir été patients et vous encourage à revoir votre médecin en bénéficiant de cette consultation !

Sources :

<https://www.ameli.fr/paris/medecin/actualites/fin-du-confinement-une-nouvelle-consultation-prise-en-charge-100-pour-les-personnes-fragiles>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041923360&categorieLien=id>

<https://www.fmfpro.org/la-consultation-complexe-de-deconfinement.html>

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/communiqué-de-presse-consultation-bilan-et-vigilance-ajout-cotation-29-mai-2020>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000041923360>